Informations de base

2019/2981(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'Afghanistan, notamment les allégations d'abus sexuels dont sont victimes des garçons dans la province de Logar **Subject** 4.10.03 Protection de l'enfance, droits des enfants 7.30.30.02 Lutte contre la violence, la traite des êtres humains et le trafic de migrants **Zone géographique** Afghanistan	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/12/2019	Décision du Parlement	T9-0107/2019	Résumé
19/12/2019	Résultat du vote au parlement		
19/12/2019	Débat en plénière		
19/12/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2981(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0242/2019	18/12/2019	
Proposition de résolution		B9-0243/2019	18/12/2019	
Proposition de résolution		B9-0244/2019	18/12/2019	
Proposition de résolution		B9-0245/2019	18/12/2019	
Proposition de résolution		B9-0256/2019	19/12/2019	
Proposition de résolution		B9-0257/2019	19/12/2019	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0107/2019	19/12/2019	Résumé

Résolution sur l’Afghanistan, notamment les allégations d’abus sexuels dont sont victimes des garçons dans la province de Logar

2019/2981(RSP) - 19/12/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l’Afghanistan, notamment les allégations d’abus sexuels dont sont victimes des garçons dans la province de Logar.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune déposée par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et GUE /NGL.

La mission d’assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA) a signalé que 136 garçons afghans dans au moins six écoles de la province de Logar ont été victimes d'abus sexuels par un réseau pédophile. L'abus sexuel, le viol et l'exploitation des garçons, une pratique connue sous le nom de « bacha bazi » qui constitue un esclavage sexuel des enfants, est répandue dans plusieurs provinces d'Afghanistan.

Les « bachas », généralement des garçons âgés de 10 à 18 ans, sont achetés ou enlevés à des familles pauvres par des membres influents de l'élite dans les zones rurales, notamment des politiciens et des officiers de l'armée. Des directeurs d'école, des enseignants et des autorités locales de la province de Logar ont été impliqués.

L'impunité pour les violences sexuelles est courante en raison des positions de pouvoir souvent détenues par les auteurs, de l'incrédulité au sein des familles et des communautés des victimes et d'un système de valeurs qui place l'honneur de la famille au-dessus de l'intérêt individuel de l'enfant.

Le Parlement s'est déclaré gravement préoccupé par la prévalence de pratiques profondément enracinées d'abus sexuels contre les garçons, l'impunité des auteurs et la position vulnérable des victimes. Les députés ont pris acte de la réaction récente des autorités afghanes et de leur volonté d'enquêter et de poursuivre les responsables et ont rappelé aux autorités que la protection des enfants et des autres groupes vulnérables doit être au cœur de toute politique de protection des droits de l'homme.

Les autorités centrales et locales afghanes sont invitées à poursuivre les mesures actives visant à éradiquer la pratique du bacha bazi dans le pays.

Le gouvernement afghan est expressément invité à :

- suspendre immédiatement de leurs fonctions les personnes qui seraient impliquées dans des cas d'abus et de violences sexuelles jusqu'à la fin de l'enquête ;
- fournir aux victimes et à leurs familles le soutien médical, psychologique et social nécessaire ;
- mettre immédiatement en place un mécanisme de protection et de signalement pour les organisations et les défenseurs qui signalent et exposent les violations des droits de l'enfant ;
- mettre en place une ligne téléphonique nationale d'aide aux victimes consacrée aux violations des droits de l'enfant ;
- utiliser pleinement le droit national et international en matière de protection des droits de l'enfant ;
- veiller à ce que les défenseurs des droits de l'homme puissent mener à bien leur travail sans être menacés, intimidés ou entravés ;
- lancer une campagne nationale pour sensibiliser la société à l'interdiction du bacha bazi et au droit des mineurs d'être protégés contre ces abus physiques et sexuels.

La résolution souligne que ce n'est qu'en combinant l'application de la loi et l'éducation sur la question qu'il sera possible de réaliser le changement culturel nécessaire dans la société afghane pour éliminer cette pratique.

Enfin, le Parlement a demandé aux États membres de l'UE ayant des missions diplomatiques en Afghanistan et à leurs agences de développement sur le terrain d'aider les autorités et les acteurs de la société civile locale qui travaillent à l'éradication de la pratique du bacha bazi dans la société afghane.